

CHAUFFAGES PERFECTIONNÉS économiques

CALORIFÈRES À AIR CHAUD

· Système breveté ·

CHAUFFAGE

Des Habitations & des Édifices

CHAUFFAGE D'ÉGLISES

Spécialité brevetée de

Sechoir-Couraille-Universel

FOYERS POUR INDUSTRIES

NOUVELLE CHAMBRE DE CHALEUR

BREVETÉE

pour Tourailles à Malt

CHAUFFAGE

De Sechoirs, Étuves, Ateliers, etc.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les offres s'entendent non franco pied d'œuvre, ni de droits, s'il y a lieu.

Les paiements se font : deux tiers après construction et un tiers après mise en marche, portant intérêts à 5 % à partir de la construction.

Les paiements d'installations à l'étranger doivent être faits en francs effectifs ou en monnaie locale, en tenant compte de la perte au change.

Toutes les constructions ou fournitures sont payables à Bruxelles ; nos traites ne feront pas dérogation à cette clause.

La responsabilité de la Maison ne pourra être engagée en aucun cas, et sous quelque prétexte que ce soit, au delà de 10 % du montant de la somme facturée. — Toute réclamation ne pourra porter que sur l'exécution proprement dite, à l'exclusion notamment de tout ce qui concerne le bâtiment dans lequel s'est faite l'installation et tout ce qui s'y rattache.

Adresse télégraphique:

ÉMILE ORVAL-BRUXELLES

TÉLÉPHONE 4667



De Ruytter & Em. Orval

Emile Orval Successeur

INGÉNIEUR - CONSTRUCTEUR

Ex-Ingénieur de la Société John Cockerill

BREVETÉ

Bruxelles, le 9 Juin 1910

49. AVENUE ROGIER.

Monsieur Dessain,
Éditeur de la Revue St-Servais,
Rue Toppé, 7 Liège

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint la minute de l'annonce à figurer en 1^{er} page après le texte dans la Revue St-Servais conformément à la convention intervenue entre Monsieur le Préfet et nous.

Les 13 clichés vous seront expédiés demain par express. Recevez, Monsieur, nos très sincères salutations.

p: J. De Ruytter & E. Orval
Par ordre:
Le Comptable.

Ruy

De Huyler
Bruxelles
9 Juin